

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

**Décision n° 33335 du 14 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ1715362S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 64263 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630334S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2017 :

Gomes Philippe	NIGEND : 116 385	NLS : 5 219 039
Leroy Philippe	NIGEND : 117 804	NLS : 5 218 874
Perron Gilles	NIGEND : 116 191	NLS : 5 218 680
Magniez Dany	NIGEND : 131 275	NLS : 5 293 854
Pouillotte François	NIGEND : 128 235	NLS : 5 271 088
Simonini Charles	NIGEND : 118 602	NLS : 5 241 985

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*
D. GALTIER